

Fin 2017, près de 167 000 enfants ou jeunes de moins de 21 ans font l'objet d'une mesure d'action éducative. Ce nombre augmente régulièrement depuis vingt ans, et de 1,3 % entre 2016 et 2017. Les mesures d'action éducative comprennent 31 % d'actions éducatives à domicile (AED) et 69 % d'actions éducatives en milieu ouvert (AEMO). Cette répartition varie fortement selon les départements.

À la fin de l'année 2017, les services d'aide sociale à l'enfance (ASE) des départements français (hors Mayotte) mettent en œuvre 344 000 mesures. Près de la moitié d'entre elles sont des actions éducatives.

Des actions éducatives toujours plus nombreuses

Au 31 décembre 2017, 167 000 mesures d'action éducative sont en cours. Ce nombre a progressé de 34 % en vingt ans, même si le taux d'évolution annuel n'excède jamais les 3 % (*graphique 1*). Entre 2016 et 2017, l'augmentation s'élève à 1,3 %. La hausse du nombre d'actions éducatives est nettement plus forte que celle de la population globale des moins de 21 ans, qui ne s'est accrue que de 3 % entre 1997 et 2017 (-0,5 % entre 2016 et 2017)¹.

Ces mesures d'action éducative concernent 1,0 % de la population de moins de 21 ans, fin 2017. Parmi les mineurs, 1,1 % bénéficie d'une action éducative. Cette proportion varie de 0,5 % à 2,3 % selon les départements, qui se répartissent à parts égales entre des taux inférieurs et supérieurs à 1,2 (*carte 1*). Dans la majorité des collectivités (62 sur 101), le taux est compris entre 0,9 et moins de 1,5, soit relativement proche de cette valeur médiane (entre 75 % et 125 % de celle-ci). À l'inverse, certains départements sont plus atypiques. D'une part, 13 d'entre eux se caractérisent par un taux inférieur à 0,9 % ; ils se situent quasiment tous en Île-de-France et dans le quart sud-est de la France. D'autre part, 11 départements se distinguent par un taux particulièrement élevé, égal ou supérieur à 1,8 (soit 150 % de

la médiane). Tous métropolitains, ces départements sont répartis sur l'ensemble du territoire.

Les actions éducatives peuvent concerner des jeunes majeurs, mais ces derniers ne constituent qu'une faible part des bénéficiaires. Si leur nombre a fortement augmenté de 2008 à 2011 (+29 %), il est depuis en baisse (-19 % entre 2011 et 2017). Fin 2017, 5 % des bénéficiaires d'une action éducative sont de jeunes majeurs, soit 2 800 personnes.

Plus de deux actions éducatives sur trois en milieu ouvert

Parmi les actions éducatives, sont distinguées 52 000 actions éducatives à domicile (AED) et 115 000 actions éducatives en milieu ouvert (AEMO). Alors que les premières sont décidées en accord avec les familles, les secondes sont contraignantes à leur égard et sont ordonnées par le juge² (voir fiche 24). La hausse du nombre d'AED ayant été plus rapide que celle du nombre d'AEMO, la part des premières dans l'ensemble a augmenté au cours de la première décennie des années 2000. Elle atteint ainsi 31 % en 2009, contre 25 % dix ans plus tôt. Cependant, cette proportion est relativement stable depuis et les AEMO restent largement majoritaires (69 %).

La répartition entre AED et AEMO est hétérogène sur le territoire : la part d'AED dans l'ensemble des actions éducatives fluctue de moins de 10 % à plus de 60 % selon les départements (*carte 2*). Dans près de la moitié d'entre eux, cette proportion est

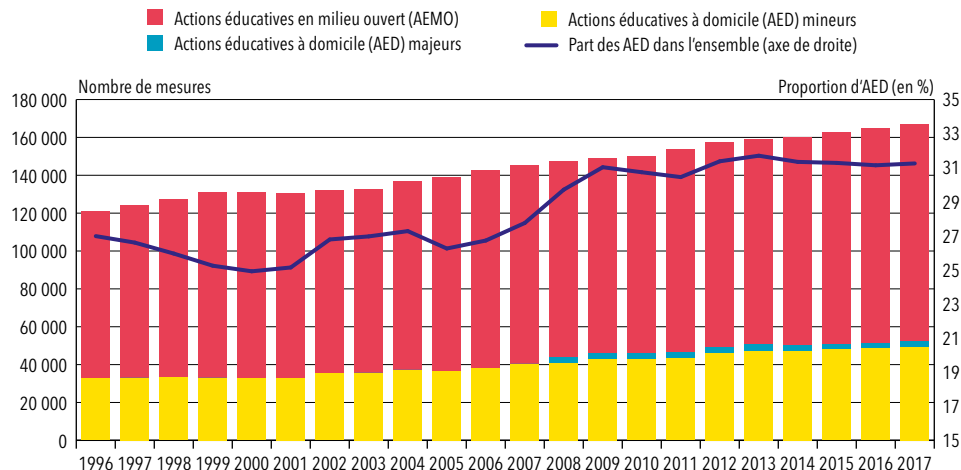
1. D'après les estimations de population de l'Insee.

2. Les AEMO sont contraignantes pour les responsables légaux des mineurs et ne peuvent donc concerner les jeunes majeurs.

inférieure à la moyenne nationale (31 %) et, au sein de cette moitié, elle est comprise entre 21 % et 31 % dans une trentaine de territoires. À l'inverse,

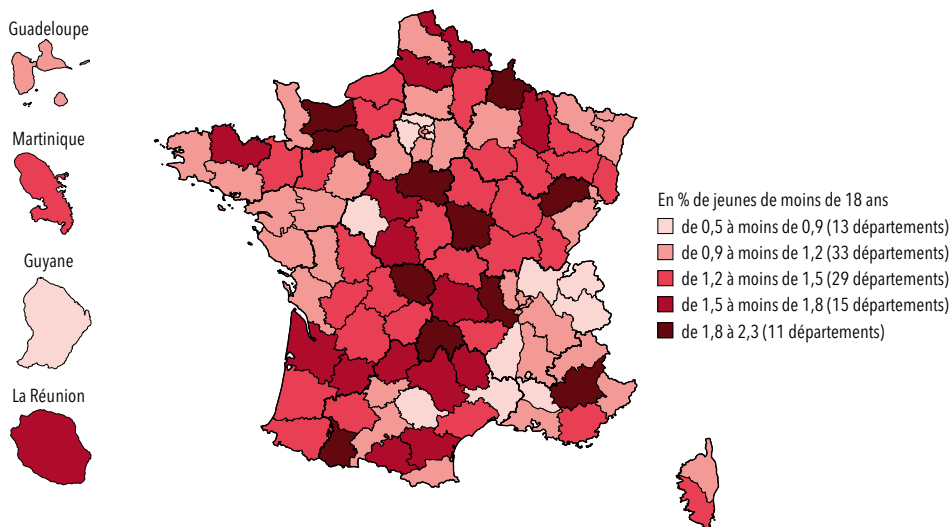
la proportion d'AED varie entre 31 % et 41 % dans 34 départements, et elle est encore plus élevée dans 1 département sur 5. ■

Graphique 1 Évolution du nombre d'actions éducatives de 1996 à 2017, au 31 décembre



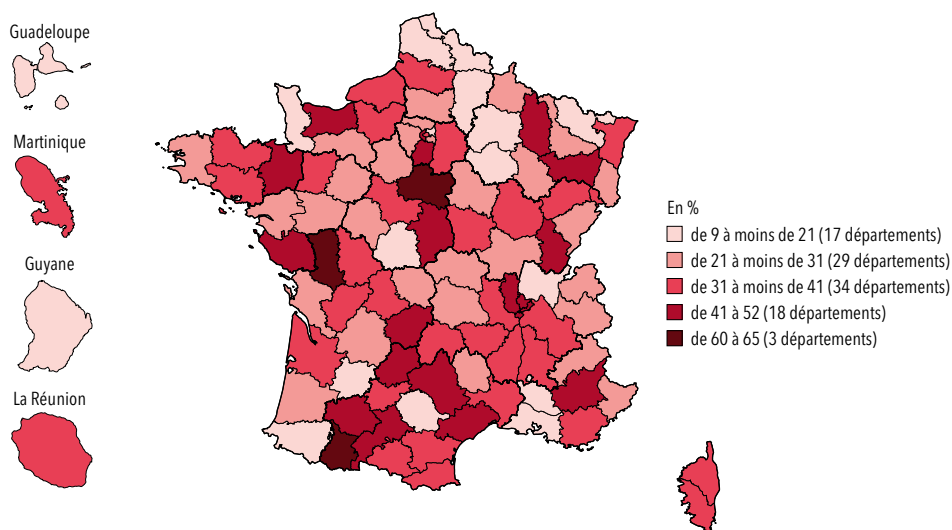
Note > Pour les années 1996 à 2007, les AED pour majeurs ne peuvent pas être distinguées de celles pour mineurs.
Lecture > Au 31 décembre 2017, 166 850 mesures d'actions éducatives sont en cours, 31 % d'entre elles sont des AED.
Champ > France métropolitaine et DROM, hors Mayotte.
Source > DREES, enquête Aide sociale.

Carte 1 Nombre de mesures d'actions éducatives pour 100 jeunes de moins de 18 ans, au 31 décembre 2017



Note > Le taux d'actions éducatives pour mineurs, au niveau national, est de 1,1 % au 31 décembre 2017.
Champ > France métropolitaine et DROM, hors Mayotte.
Sources > DREES, enquête Aide sociale ; Insee, estimations provisoires de population au 1^{er} janvier 2018 (résultats arrêtés fin 2018).

Carte 2 Part des AED dans l'ensemble des mesures d'actions éducatives, au 31 décembre 2017



Note > La part d'AED dans l'ensemble des actions éducatives (AED et AEMO) est de 31% au niveau national, au 31 décembre 2017.

Champ > France métropolitaine et DROM, hors Mayotte.

Source > DREES, enquête Aide sociale.